

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JANVIER 2022

Présents au début de la séance : MM. Jessica LOCATELLI, Martine GUERIN, Rémy BORTOLATO, Corinne DOUGERE, Olivier DUTEL, Prisca MANUEL, Maud PERROTEAU.

Excusés : Emmanuel ELGOYHEN, Alexandre BERTHE, Marylène SERRAT, Anne-Julie PARSY.

Secrétaires de séance : Jessica LOCATELLI et Mme Mylène BORRELLI.

Pouvoir de M. Alexandre BERTHE est donné à Mme Martine GUERIN

Pouvoir de M. Emmanuel ELGOYHEN est donné à Mme Jessica LOCATELLI

Pouvoir de Mme Marylène SERRAT est donné à Mme Corinne DOUGERE

Madame le maire liste les points à l'ordre du jour.

Constatant que le quorum est atteint, madame le maire, déclare la séance ouverte.

1. RIFSEEP et action sociale

Madame Le Maire rappelle le travail de Mme Maud Perroteau sur le dossier du RIFSEEP, des lignes directrices de gestion, de la mutuelle et de la prévoyance.

🚩 Madame Le Maire rappelle le conseil du 14 octobre au cours duquel a été discuté le RIFSEEP.

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le comité technique a donné un avis favorable, tant au niveau des représentants des collectivités que des représentants du personnel et présente le tableau.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition.

🚩 Madame Le Maire informe le conseil que sera présenté au conseil du 15 février 2022 un travail sur la prévoyance et la mutuelle à destination des employés.

2. Déclaration de sous-traitance : marché de déneigement

Madame Le Maire donne la parole à son 2^{ème} adjoint, Mme Martine GUERIN, en charge avec M. Emmanuel ELGOYHEN de la partie technique.

Madame Le Maire sort de la salle.

Madame Martine GUERIN rappelle au conseil municipal la séance du 19 novembre. Monsieur Emmanuel ELGOYHEN avait présenté les propositions reçues suite à l'annonce passée au sujet du déneigement de la voirie communale.

La proposition retenue était celle de l'entreprise Rochalp.

Aujourd'hui l'entreprise Rochalp nous soumet une déclaration de sous-traitance.

Madame Martine GUERIN en donne lecture.

Le conseil municipal mandate Mme Martine GUERIN à l'unanimité des présents et des représentés pour signer la déclaration de sous-traitance soumise par l'entreprise Rochalp.

3. Eglise

M. Rémy BORTOLATO prend la parole.

"L'église St-Jean-Baptiste de Rencurel est fermée depuis 20 ans. Or un immeuble, qu'il soit fermé ou non, demande de l'entretien et des travaux ; à la seule différence qu'un édifice ouvert profite à la communauté (culte, possibilité de faire des quêtes, apport culturel et patrimonial...) tandis qu'un bâtiment fermé ne profite à personne. Ainsi, en 20 ans, le bâtiment fermé a coûté plus de 350 000 euros à la collectivité (en réparations diverses, travaux de confortement ou de conservation, dont 42 000 euros alloués à des études d'architecture).

Le dernier bureau d'étude mandaté en 2015, BMI, notait dans les conclusions de son rapport que "si aucune constatation d'évolution n'est faite dans un délai de 6 mois et aucun séisme n'est enregistré, le bâtiment peut être ré-ouvert en l'état et considéré comme sous surveillance" ; sans que ces conclusions aient été suivies d'effets, à l'exception de la mise hors d'eau réalisée pour permettre l'installation de panneaux solaires. Cette installation nous oblige aujourd'hui contractuellement à conserver l'église intacte pendant 20 ans.

La question posée aujourd'hui est simple : continuer à entretenir un bâtiment inutilisable pendant les 20 prochaines années ou essayer d'en tirer profit ?

Après sollicitation, BMI est disposé à mettre à jour ses conclusions positives.

Ces conclusions renouvelées nous conforteraient dans un premier temps pour lever l'arrêté de fermeture. Cela n'engage aucune autre somme dans l'immédiat mais donnerait toute latitude aux bénévoles et à l'association église Pierre Vigne pour remettre en état l'intérieur des locaux. Cela permettrait aussi d'entamer un processus de recherche de financement pour le moment bloqué.

Pour plus de transparence, l'intégralité de la démarche sera soumise à l'adhésion populaire à l'occasion des prochaines échéances électorales (avril). D'ici là il faudrait cependant inscrire le montant de 6 174 € au budget 2022 (réalisé ou non à la fin de l'exercice).

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte de prévoir au budget la somme demandée et de soumettre cette démarche à l'adhésion des habitants de Rencurel.

4. Indemnité des élus

Madame Corinne DOUGERE, demande à rediscuter des indemnités des élus comme évoqué l'année dernière.

Elle propose d'ouvrir le débat afin que chaque conseiller réfléchisse et que le sujet soit voté au prochain conseil du 15 février 2022.

Report au conseil du 15 février 2022.

5. Convention financière frais fonctionnement du centre médico scolaire

Madame Le Maire informe le conseil qu'en date du 04 février 2016 une convention avec la commune de St Marcellin a été signée au sujet de la participation au centre médico scolaire de St Marcellin.

La commune est rattachée pour ses écoles à ce centre médico-scolaire, à la charge de la commune de St Marcellin. Elle donne lecture de la convention pour participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint Marcellin. À titre indicatif le coût pour la commune de Rencurel s'élèverait à 103,60€.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention de participation financière.

6. Divers

Séance levée à 19h45

Prochain conseil le 15 février 2022